

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	16.02.2018	16h45		DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe libéral-radical		Lié à : (obligatoire) ad 18.003
Titre : Amendement au projet de loi urgente portant modification de la loi sur les contributions directes (LCDir) (Modification barème et taux)		
Contenu :		
<p><b>Article premier</b> La loi sur les contributions directes (LCDir), du 21 mars 2000, est modifiée comme suit :</p> <p><i>Disposition transitoire à la modification du ..... (nouveau)</i></p> <p><i>La loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCDir) (modification barème et taux) votée le ..... abroge et remplace la loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCDir) (Modification barème et taux) votée par le Grand Conseil le 19 décembre 2017.</i></p>		
<p><b>Article 4, alinéa 2</b></p> <p>Supprimé.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Olivier Lebeau		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :